



Crédit consommation achat véhicule accidenté affaire en justice

Par **Sam94**, le **26/10/2016** à **10:11**

Bonjour j'ai acheté un véhicule 6700 € Ford occasion j'ai payé une partie en chèque et 5000€ à crédit 107€ pendant 5 ans le véhicule j'ai assuré au tiers plus Macif j'ai eu un accident 12/10 en stationnement un véhicule qui m'a percuté et il m'a reformé procès verbal la police le responsable est identifié car le véhicule c4 il est resté sur place et il n'est pas assuré l'affaire elle va passer en justice la j'ai pas de véhicule je suis pas fautif j me retrouve avec un crédit est ce que il y'a des recours arrête de payer en attendant j v être remboursé ou j suis obligé de payer par le fonds de garanti?

Par **chaber**, le **26/10/2016** à **10:53**

bonjour

Vous avez déjà ouvert un post

http://http://www.experatoo.com/reglement-des-sinistres/accident-responsable-delit-fuite_147679_1.htm#.WBBtuMk4LYU

Vous devez continuer à honorer le crédit. Pour l'intervention du fonds de garantie relisez votre post